

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle-aumont-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b125b5817fa5740cf33f2767>

Date d'obtention : 2024-10-23 16:29:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Si les informations rapportées peuvent avoir un impact dans le milieu scolaire, on prend en charge de suivre la méthode Sexto, sinon on réfère (le parent par exemple) au service de police.

Pour les étapes, tout en ayant une attitude bienveillante et rassurante, colliger l'information auprès de l'auteur du signalement puis du jeune victime, en suivant la grille d'évaluation de l'incident incluse dans la trousse (pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue). Cela permettra de vérifier les informations et de mieux évaluer la situation (intention impulsive ou intention malveillante). En profiter pour sensibiliser au respect de la vie privée et évaluer si la victime a besoin de soutien et s'assurer de son intégrité physique et psychologique.

Si ce n'est pas un acte malveillant de la part de l'instigateur, le rencontrer aussi pour avoir sa version des faits, sinon seulement lui confisquer son cellulaire si soupçon de contenir de la pornographie juvénile et contacter le service de police dans les plus brefs délais.

En tous cas, informer les parents pour leur expliquer la situation, puis au service de police et à la DPJ pour le cas d'un acte impulsif.

Toujours s'assurer que les politiques et règles de l'établissement sont respectées et que les informations sont gérées d'une façon confidentielle par tous.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que parfois, ce n'est pas évident ! On pourrait être tenté de laisser aller lorsque c'est un cas qui nous paraît anodin (ex photo sur la plage), mais qu'il importe quand même de vérifier auprès de toutes personnes impliquées, de l'instigateur aussi pour connaître son intention.

Je retiens l'importance d'utiliser la grille d'évaluation en pas mal toutes situations (sauf pour l'instigateur si son intention nous semble visiblement malveillante ou pour une personne qui ne veut pas collaborer - appeler alors le service de police), car c'est un bon outil pour colliger les informations pertinentes pouvant être utiles pour les futures interventions, notamment pour le service de police. De plus, utiliser cet outil sera sûrement aidant pour le policier qui pourra facilement retrouver l'information recueillie, la grille étant un outil utilisé de façon généralisée (éventuellement du moins).

Puis, à l'aide de la trousse, notamment de l'aide-mémoire, nous avons un guide complet, incluant des étapes nous guidant vers une meilleure prise de décision peu importe la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer l'instigateur et au besoin confisquer son cellulaire en cas d'acte impulsif ou malveillant. Je me dis qu'au moins, si j'ai commencé le protocole SEXTO c'est que c'est un élève de l'école et donc, j'ai accès à ses informations personnelles que je pourrait transmettre au service de police.

Remplir la grille d'évaluation pour toutes les personnes impliquées pourrait aussi être une démarche de longue haleine considérant que sur le coup, ce n'est peut-être pas tous les élèves qui donneront toutes les informations ou les vraies (ne voulant pas se "snitcher"). D'où l'importance de notre "savoir-être" pour les mettre en confiance.